

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

PROCÉDURE D'OPPOSITION AU PROJET DE LOI N° 12981

MODIFIANT LES LIMITES DE ZONES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

DE THÔNEX / « LES VERCHÈRES »

(Création d'une zone affectée à de l'équipement public)

Plan N° 30181-537

Conformément à l'article 16, alinéas 5 et 6, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 (L 1 30 ; LaLAT), les personnes intéressées sont informées du dépôt du projet de loi N° 12981 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Thônex (création d'une zone affectée à de l'équipement public) située au lieu-dit « Les Verchères ».

Ce projet peut être consulté :

- **au département du territoire**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5^{ème} étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h. à 12h. **sur rendez-vous uniquement**) Tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante : <https://www.ge.ch/lc/plans-en-consultation> ;
- **à la mairie de Thônex**, 13A, avenue Tronchet (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h. à 17h.) Tél. 022 869 39 00.

Pendant un délai de 30 jours à compter de la première publication, soit jusqu'au **2 septembre 2021**, y compris en tenant compte des périodes de suspension des délais de recours visées à l'article 63, alinéa 1, de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985 (E 5 10 ; LPA), toute personne, organisation ou autorité qui dispose de la qualité pour recourir contre le changement d'affectation visé par le projet de loi peut déclarer son opposition, par acte écrit et motivé, au Conseil d'Etat.

Publication FAO : 2 juillet 2021

Le conseiller d'Etat chargé du département du territoire :

Antonio HODGERS

